

Lutry, le 6 juin 2019 – EC / js

PRÉAVIS N° 03-2019
du Comité de Direction

Au Conseil Intercommunal
de l'Association Police Lavaux

Remplacement du fourgon VW T5



1. PRÉAMBULE

1.1. L'Association Police Lavaux dispose de plusieurs véhicules permettant à l'ensemble du personnel d'assurer les diverses activités qui lui sont confiées dans le cadre des missions de police, soit :

- la police de proximité ;
- lors des campagnes de prévention ;
- lors des manifestations ;
- lors des interventions ;
- lors du transport des différents équipements nécessaires à l'accomplissement des tâches.

Concernant le véhicule à remplacer, soit le fourgon Volkswagen T5, celui-ci est polyvalent et adaptable, ce qui lui permet d'assurer les missions précitées et d'être transformé en poste de Commandement mobile lors d'interventions spécifiques.

1.2. Afin de répartir les frais liés au remplacement des véhicules de service, le Comité de Direction avait demandé au Commandant de Police Lavaux de budgétiser annuellement l'acquisition d'un nouveau véhicule en substitution d'un ancien ne répondant plus aux attentes des missions inhérentes ou nécessitant régulièrement l'intervention d'un garagiste et, de ce fait, des coûts de réparation parfois élevés.

1.3. Le remplacement du fourgon Volkswagen T5 avait été proposé dans les investissements de 2018. Pour des raisons budgétaires, cette acquisition avait été reportée à 2019.

2. ÉTAT DE SITUATION

2.1. Le fourgon Volkswagen T5 – 4 x 4 a été acquis et mis en circulation le 13 juin 2007. Le nombre de kilomètres au compteur à ce jour est de **198'623 km**.

Au vu des kilomètres effectués, du nombre de conducteurs et de ses années d'utilisation, ce véhicule a nécessité maintes interventions auprès d'un garagiste durant ces trois dernières années, ce qui a engendré des frais importants.

2.2. L'ensemble des éléments décrits démontre la nécessité de remplacer ce véhicule afin de pouvoir poursuivre, dans les meilleures conditions, nos missions quotidiennes.

3. OFFRE

Après avoir effectué des recherches sur le marché de l'automobile, il a été demandé auprès de deux constructeurs, soit Volkswagen et Mercedes-Benz, d'établir des offres pour des modèles de fourgons répondant aux attentes de l'Association Police Lavaux, soit :

3.1. Fourgon Volkswagen T6

- Moteur	: 2.0 cm ³
- Puissance	: 199 cv
- Couple	: 450 Nm
- Carburant	: Diesel
- Boîte vitesses	: automatique – 7
- Traction	: 4 x 4
- Prix du véhicule	: CHF 53'362.12
- Accessoires	: CHF 36'354.74
- Forfait livraison	: CHF 557.10
- Rabais divers	: CHF - 12'836.63
- Prix hors taxe	: CHF 77'437.33
- TVA « 7.7 % »	: CHF 5'962.67
- Prix total	: CHF 83'400.00

Garantie

- Constructeur	: 2 ans / km illimité
- Suisse	: 3 ans / 100'000 km
- Services	: à charge du client - ~ tous les 2 ans

Fourgon Mercedes-Benz Vito 119

- Moteur	: 2.1 cm ³
- Puissance	: 190 cv
- Couple	: 440 Nm
- Carburant	: Diesel
- Boîte vitesses	: automatique – 7
- Traction	: 4 x 4
- Prix du véhicule	: CHF 42'600.00
- Accessoires	: CHF 59'655.06
- Forfait livraison	: CHF 789.22
- Rabais divers	: CHF - 21'227.47
- Prix hors taxe	: CHF 81'816.81
- TVA « 7.7 % »	: CHF 6'300.19
- Prix total	: CHF 88'117.00

Garantie

- Constructeur	: 3 ans / 100'000 km - pièces usées comprises
- Services	: 10 ans / 100'000 km - liquides à charge du client - dès 4 ans : liquides et pièces usées à charge du client

La différence de prix au niveau des accessoires est due aux équipements proposés de série ou devant être pris en option. En ce qui concerne les équipements « Police » (voir chiffres 3.3 et 3.4), ceux-ci sont identiques pour chaque concessionnaire.

3.2. Les véhicules proposés seront équipés de deux portes coulissantes latérales, permettant ainsi un accès par les deux côtés du fourgon.

3.3. Les équipements amovibles, tels que sièges, plancher, rails, table, etc., seront installés par la Carrosserie SENSI SA. De plus, la caisse de rangement installée actuellement dans le fourgon VW T5 sera récupérée et également installée dans le nouveau véhicule.

Les frais liés à ces équipements spécifiques sont compris dans l'offre de chaque véhicule proposé.

- 3.4. Les équipements techniques, tels que rampe de feux, RAG 1000, radio Polycom, etc., seront installés par la Société Prioritech.

Les frais liés à ces installations sont aussi compris dans l'offre de chaque véhicule proposé.

4. FINANCEMENT

- 4.1. Dans le cadre du budget 2019, le Conseil Intercommunal a validé les investissements pour le remplacement du fourgon Volkswagen T5 et d'un Scooter pour les ASP, ceci pour un montant total de **CHF 105'000.00** « *Budget d'investissement PM 2019 – page 17* ».
- 4.2. En regard des éléments développés et selon les renseignements obtenus et les offres mentionnées sous chiffres 3.1., le Comité de Direction propose l'acquisition d'un fourgon de marque Volkswagen T6, 2.0 cm³, 199 cv, avec un couple de 450 Nm, boîte automatique à 7 rapports et une traction 4 x 4, pour un montant total de **CHF 83'400.00**, TVA incluse.
- 4.3. Le CODIR propose de financer l'entier de cet investissement, soit la somme de **CHF 83'400.00**, par la trésorerie courante.

Cet investissement sera amorti par le fonds de réserve pour matériel « *Compte n° 9282.610* » dont le montant au 31 décembre 2018 est de CHF 233'000.00.

Par conséquent, compte tenu de la méthode de financement et d'amortissement proposée, aucune charge financière n'affectera les charges de fonctionnement des exercices à venir.

5. CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Délégués, qu'il vous plaise de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal de l'Association Police Lavaux

vu le préavis n° 03/2019 du Comité de Direction, daté du 6 juin 2019, concernant le remplacement du fourgon Volkswagen T5 et le Rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

décide

1. d'autoriser le Comité de Direction à acheter un véhicule de service de marque Volkswagen T6 ;
2. d'accorder les crédits nécessaires à cet achat, soit la somme de CHF 83'400.00 ;
3. d'admettre le mode de financement proposé.

Ainsi adopté en séance du 4 juillet 2019.